

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 février 2012

DCM N° 12-02-06

Objet : Programme des travaux 2012 sur le patrimoine scolaire.

Rapporteur : Mme BORI, Adjoint au Maire

La Municipalité poursuivra en 2012 son effort de valorisation du patrimoine scolaire tout en conciliant les trois dimensions essentielles que sont la qualité d'accueil, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'efficacité énergétique.

Un montant de 2 493 180 € sera consacré à ces investissements.

Parmi les principales opérations, on peut noter la dernière tranche de rénovation intérieure à l'école élémentaire Auguste Prost pour un montant de 167 000 €. Entièrement réhabilitée et dotée d'un nouveau restaurant, cette école offrira un cadre d'apprentissage optimisé.

Par ailleurs, la loi du 11 février 2005 a posé obligation de réaliser l'accessibilité dans les établissements recevant du public. Pour répondre à cet objectif, la Ville réalisera des travaux à hauteur de 915 200 €, notamment à l'école élémentaire Jean Monnet qui sera rendue accessible grâce à ce programme d'investissement.

Le programme d'efficacité énergétique s'illustre à travers un important chantier à l'école élémentaire Erckmann Chatrian. Une 4^{ème} et dernière tranche de remplacement des menuiseries extérieures s'élevant à 145 000 € permettra de réduire les consommations d'énergie.

I - Programme de grosses réparations et accessibilité : **1 410 610 €**

Elémentaire Les Quatre Bornes

. Etanchéité de la toiture **30 000 €**

Elémentaire Claude Debussy

. Couverture du préau **58 410 €**

<u>Elémentaire Saint Eucaire</u>		
. Accessibilité PMR	258 460 €	
. Complément financier suite à appel d'offres	31 000 €	
<u>Elémentaire Bellecroix 1</u>		
. Réfection du bloc sanitaire	25 000 €	
<u>Elémentaire Auguste Prost</u>		
. Rénovation intérieure 2 ^{ème} tranche	167 000 €	
<u>Elementaire Pilâtre de Rozier</u>		
. Peinture façade	120 000 €	
<u>Elementaire Magny Plaine</u>		
. Accessibilité PMR	325 740 €	
<u>Maternelle Les Acacias</u>		
. Peinture façade	75 000 €	
<u>Maternelle Clair Matin</u>		
. Réfection salle de jeux (plafond et peinture)	20 000 €	
Accessibilité PMR dans diverses écoles	300 000 €	
(voir fiche annexe)		

II - Programme d'efficacité énergétique : **782 570 €**

<u>Groupe scolaire Saint Eucaire</u>		
. Remplacement menuiseries extérieures	95 000 €	
. Complément financier suite à appel d'offres	5 000 €	
<u>Maternelle Les Iles</u>		
. Remplacement menuiseries côté rues	102 770 €	
<u>Maternelle La Volière</u>		
. Remplacement radiateurs monotubes	100 000 €	
<u>Elémentaire La Corchade</u>		
. Remplacement chauffage (monotubes)	110 000 €	
<u>Elémentaire Erckmann Chatrian</u>		
. Remplacement menuiseries extérieures (côté collège 2 ^{ème} Tranche)	145 000 €	
<u>Elémentaire Magny Plaine</u>		
. Remplacement menuiseries	84 800 €	
<u>Elémentaire Pilâtre de Rozier</u>		
. Isolation façade	140 000 €	

III - Petit investissement :**300 000 €**

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement 2012 de 2 493 180 € destinés aux travaux à réaliser dans les écoles, approuvé par le Conseil Municipal du 15 Décembre 2011

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**DECIDE**

de réaliser les différents travaux détaillés ci-dessus, pour un montant global de 2 493 180 €, dans le cadre des consultations menées conformément aux dispositions du code des Marchés Publics

de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée :

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Service Vie des Ecoles et Patrimoine

Commission de l'Enseignement, séance du 12 Janvier 2012

Référence nomenclature «ACTES» : 1.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46

Absents : 9

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE